

Paris, le 15 février 2018

Madame, Monsieur le Maire,

En France, 1 pharmacie sur 2 va mourir.

Non, il ne s'agit pas d'une phrase choc mais des dernières recommandations de la Cour des comptes pour la pharmacie d'officine. Par l'application d'une règle mathématique, c'est 10 435 pharmacies sur les 22 000 existantes qui seraient supprimées.

La Cour des comptes ne propose rien de moins que de créer des **déserts pharmaceutiques**, alors que depuis des années, l'Etat affiche son intention de résorber les déserts médicaux. La mise en application de cette recommandation signerait l'arrêt de mort des pharmaciens dont les Français apprécient la compétence et la disponibilité, notamment dans les territoires oubliés par les pouvoirs publics. Elle remettrait en cause l'accès aux soins de nos concitoyens et ne ferait qu'**amplifier les disparités territoriales**.

S'il est un professionnel de santé de première ligne, le pharmacien d'officine est aussi un gestionnaire d'entreprise et un créateur d'emplois. La pharmacie représente **une véritable force économique au sein des communes françaises, avec plus de 120 000 salariés et 6 500 apprentis**. La Cour des comptes est donc prête à sacrifier la moitié des emplois de ce réseau de 22 000 TPE.

Un autre rapport à charge contre la pharmacie d'officine est en prévision pour 2018. L'Autorité de la concurrence s'est à nouveau saisie de la problématique de la concurrence et de la régulation des prix des médicaments ainsi que de leur distribution. Réaffirmera-t-elle, comme en 2013, sa volonté d'ouvrir le monopole officinal aux GMS, de permettre l'ouverture des pharmacies à des capitaux extérieurs et d'assouplir les règles pour la vente en ligne des médicaments ?

Le monopole officinal est un monopole de compétences qui garantit la délivrance sécurisée de tout médicament, avec un risque limité d'interactions médicamenteuses et de contrefaçons. **Comment peut-on envisager de brader la sécurité des patients en autorisant la vente des médicaments hors de l'officine ?** Etre titulaire d'une pharmacie d'officine, c'est jouir d'une totale indépendance en échappant aux pressions d'intérêts financiers extérieurs à la profession qui désirent privilégier le rendement financier au détriment de la qualité des services et de l'intérêt des clients.

La Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) se mobilisera toujours contre une vision purement comptable de la santé, déconnectée des spécificités territoriales et des besoins de la population.

Les quatre millions de Français qui franchissent les portes d'une pharmacie ne sont pas prêts à sacrifier leur santé.

La FSPF alerte aujourd'hui la population en lançant une campagne de sensibilisation intitulée :

« En France, 1 pharmacie sur 2 va mourir ! »

Les pharmaciens de France sont appelés à apposer cette affiche dans leur officine.



A travers l'avenir de vos officines, c'est l'avenir des communes de France qui se joue. Nous comptons sur votre mobilisation pour donner un signal fort aux pouvoirs publics en direction des pharmacies d'officine.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Philippe GAERTNER
Président de la FSPF

A propos de la FSPF

La FSPF est aujourd'hui la première force patronale en pharmacie d'officine. Ses adhérents représentent plus de 70 % des pharmacies syndiquées et emploient près de 75 % des salariés de l'ensemble des officines syndiquées.

La FSPF est surtout le principal syndicat professionnel représentatif des pharmaciens titulaires d'officine. Elle a remporté 48,81 % des suffrages lors des dernières élections de 2015 des unions régionales des professionnels de santé (URPS).

Structurée sur l'ensemble du territoire, elle représente et défend la profession tout en étant moteur de son évolution, au plus près des besoins des patients et des enjeux de santé publique.